Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212902514-20260219-2026D05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DU DOIGT

DELIBERATION 2026D05

ANNULATION DE LA RÉSILIATION ANTICIPÉE DU BAIL COMMERCIAL DU RESTAURANT

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à dix-sept heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DU DOIGT légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monique NEDELLEC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 13 février 2026

Présents : Monique NEDELLEC, Isabelle BIDEAU, Michel CLEAC'H, Yves-Marie DAYOT, Julie HOFER, Marc BOIZARD, Anaïs MURLA, Clément REUNGOAT, Laurent THOMAS
Absents ou excusés : Marie-France ROLLAND, Anne-Flore CZERWINSKI, Stéphane Remeur, Emmanuel TOCQUER (Procuration à Monique NEDELLEC)

Secrétaire de séance : Anaïs MURLA
Nombre de membres en exercice : 13
Présents : 9
Votants : 10

A la suite de la délibération 2025D65 du 18/12/2025 actant la rupture anticipée amiable du bail commercial de la société AGDM, il est apparu que le repreneur n'était pas en mesure de prendre la possession des locaux au 1er février.
Or la vente du fonds de commerce ne devait pas entrainer de rupture de bail.
En conséquence il est proposé d'annuler la délibération initiale 2025D65 et de rendre sans objet l'acte sous seing privé du 23 décembre 2025 afin que la résiliation du bail soit réputée n'avoir jamais existé.
A compter du 1er mars 2026, il est proposé de conclure un nouveau bail commercial avec l'EURL JAM pour 9 années.
Le montant du loyer fixé est de 308 € TTC / mois.
A compter du jour de la signature du nouveau bail, la commune et l'EURL JAM résilient à l'amiable le bail commercial établi en date du 22 octobre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

DE VALIDER les propositions ci-dessus.

D'AUTORISER : le Maire à signer tout document afferent à cette decision.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

Fait et délibéré, à SAINT JEAN DU DOIGT, les jours, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNE.

La secrétaire de séance,
Anaïs MURLA

Le Maire,
Monique NEDELLEC

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DU-DOIGT
29 Finistère